

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DU MELE SUR SARTHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE
COMPTE RENDU
de la
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 novembre 2014 à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : M. C.de BALORRE- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de la FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD- R.RILLET- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- H.FOURNET- F.RATTIER- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX- R.DENIS- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- D.LIGOT- C.DESMORTIER- M.BELLOCHE- F.MICHEL-B.DETROUSSEL- P.ROUILLARD- M.SALMON- F.BRESSON- S.FOSSEY- C.DUPOUIS- A.BELLOCHE- E.GOUELLO- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- D.BOURBAN- A.PERRAULT- A.VEIGNEAU.

Etaient absents : R.STUTZ- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- H.LEVESQUE- G.POTTIER-

Etaient absents excusés : T.BAUCHERON adonné pouvoir à C.PETITEAU
R.ADAMIEC remplacé par A.VEIGNEAU.

Mme Marie-Françoise DESVERGNES est nommée **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 37 Votants : 38 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2014-0923-2.1
DM N°4 - BP 600 00 VIREMENT DE CREDITS

- Vu la mise en place des 4.5 jours à compter de la rentrée scolaire 2014/2015

Mr le Vice président en charge de la commission « Finances » précise qu'il y a lieu de revoir les crédits votés au BP 2014 et de prendre une délibération modificative selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement dépenses	Prévu BP 2014	DM proposée	Vote 2014
012- 64 111 rémunération principale	935 174.06 €	+ 20 000.00 €	955 174.06 €
68 15 D.P Risques et charges fonct.	74 763.92 €	- 20 000.00 €	54 763.92 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité:

- VALIDE la modification telle que proposée ci-dessus.

Délibération n° 2014-0923-3.1
Autorisation de signature d'une convention pour la mise en place d'activité FLYBOARD

- Vu la demande de mise en place d'une activité « FLYBOARD » présentée par l'association SPE Sports pour la saison touristique 2015,

Mr le Vice président en charge de la commission « Ressources Humaines et Tourisme » propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer une convention définissant les

conditions d'utilisation par cette association de l'espace de loisirs pour le déroulement de l'activité FLY BOARD

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer la convention telle que visée ci-dessus.

Délibération n° 2014-0923-3.2 Plus value Ets Marié lot couverture : marché extension Office de Tourisme Le Mêle
--

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 04 novembre 2014,

Mr le Vice président en charge de la commission « Ressources Humaines et Tourisme » précise que dans le cadre des travaux visés en objet, il y a lieu de prévoir une plus-value pour un montant de 620.96 € HT. Le montant initial du marché s'élevait à 14 443.10 € HT soit une augmentation de 4.2 % par rapport au marché initial.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer le devis correspondant.

- Délibération n° 2014-0923-4.1 - Convention de collaborateur du service public pour déneigement, empierrement des chemins ruraux et réfection de fossés.
--

- Mr Belloche, Vice-président en charge de la commission « Voirie et espaces verts », précise que dans le cadre de certaines activités, la collectivité doit faire appel à des collaborateurs occasionnels du service public. Pour formaliser cette organisation, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions.
- Mr Belloche rappelle aux membres du Conseil de communauté que la responsabilité civile contractée, par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe couvre de telles activités.
- Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer des conventions pour confier des missions de service public à des collaborateurs occasionnels.

Délibération n° 2014-0923-5.1 Atelier relais SAPM : transmission par la CDC du Pays Mélois vers la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe des terrains et du bâtiment : autorisation donnée au Président de signer l'acte de transmission, la levée d'option d'achat et l'acte de vente.
--

- Vu la délibération en date du 09 décembre 1999,
- Vu l'avenant au crédit bail entre la CDC du Pays Mélois et la société civile LB
- Vu la création de la CDC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE au 1^{er} janvier 2013 issu de la fusion des CDC du Pays Mélois et de Courtomer et l'intégration de cinq communes nouvelles,

Mr le Vice-président en charge de la commission « Développement économique » précise qu'il y a lieu,

- D'une part, de prévoir le transfert des biens de la CDC du Pays Mélois vers la Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe : ensemble des biens immobiliers et terrains situés sur les parcelles AA 169, AA 105 et AA 176 sur la commune de Coulonges sur Sarthe,

- De prévoir la levée d'option d'achat telle que stipulée dans les actes notariés relatifs à cette opération,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer toutes pièces relatives aux deux transactions telle que décrites,
- CHARGE l'étude de Maître Rousseau de la passation des actes,

Délibération n° 2014-0923-6.1
Autorisation de signature d'une convention « Jeune Public »

Monsieur Bresson, Vice-président en charge de la commission « Monde associatif, Culture et Communication », précise au Conseil, que dans le cadre de la saison théâtre « Jeune public » année scolaire 2014/2015, il y a lieu de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre l'Office départementale de la Culture de l'Orne et la collectivité.

Monsieur Bresson porte à la connaissance des membres du Conseil, les éléments constitutifs de cette convention.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2014-0923-8.1
Création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de Coulonges
Validation du projet présenté par le maître d'œuvre SAFEGE, plan de financement et demande de subventions

Vu le rapport de projet présenté par le bureau d'études SAFEGE concernant la création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de Coulonges sur Sarthe,

Mr le Vice président en charge de la commission « Eau et assainissement » présente aux membres du Conseil le projet et propose le plan de financement suivant :

Dépenses créations collecte	le bourg	Mortruis	total création
travaux	267 674,00 €	60 727,00 €	328 401,00 €
coordination SPS	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
publicité	250,00 €	250,00 €	500,00 €
essais	8 372,50 €	3 021,30 €	11 393,80 €
provision actu	9 368,59 €	2 125,45 €	11 494,04 €
branchement divers	2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
	288 665,09 €	69 123,75 €	357 788,84 €

Dépenses transfert	
travaux	272 899,00 €
coordination SPS	500,00 €
publicité	250,00 €
essais	7 407,00 €
provision actu	9 551,47 €

branchement divers	290 607,47 €
--------------------	--------------

Recettes		
Subvention conseil général		71 557,76 €
Canalisation de collecte		
Subvention conseil général		58 121,49 €
Canalisation de transfert		
Autofinancement		518 717,06 €
TOTAL		648 396,31 €

Où cet exposé, le Conseil de communauté à l'unanimité:

- VALIDE le projet tel que présenté par le bureau d'études SAFEGE : transfert solution 1 en marché de base et variante transfert solution 2
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux le Conseil Général de l'Orne,

Délibération n° 2014-0923-8.2
Réhabilitation du réservoir d'eau potable sur la commune de St Aubin d'Appenai
Validation du projet, plan de financement et demande de subventions

Mr le Vice président en charge de la commission « Eau et assainissement » présente aux membres du Conseil le projet et propose le plan de financement suivant :

Dépenses réservoir St Aubin	
réhabilitation du réservoir	147 262,00 €
Remise en état du système hydraulique	20 080,00 €
Total	167 342,00 €

Recettes	
Subvention conseil général	10 000,00 €
Autofinancement	157 342,00 €
Total	167 342,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- VALIDE le projet tel que présenté et autorise Mr le Président à lancer une procédure de consultation,
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE au meilleur taux le Conseil Général de l'Orne.

Délibération n° 2014-0923-9.1
Choix des entreprises pour la construction d'un pôle scolaire pour le RPI42 sur la commune d'Hauterive

- Vu les CAO du 28 octobre et 04 novembre 2014,

Mr Le Vice président chargé des affaires scolaires propose au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

	lot	entreprise	offre HT	
1	VRD	EUROVIA	266 074,93 €	option en attente
2	MACONNERIE	SARL SAGIR	340 000,00 €	option non retenue
3	RAVALEMENT	FOURMY RAVALEMENT	23 951,40 €	variante non retenue

4	CHARPENTE – BARDAGE – COUVERTURE	SARL DENIS MARIE	288 160,36 €	base et option n°3 (moins value)
5	MENUISERIES EXTERIEURES (ALU & PVC)	SAS PODYMA	107 445,00 €	
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL SMA	66 649,00 €	option non retenue
7	CLOISONS SECHES ISOLATION	SARL MFI	94 680,82 €	
8	FAUX PLAFOND	SARL MFI	34 796,59 €	
9	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE –VENTILATION	Nouvelle Ducre	315 722,30 €	
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	SCF	149 000,00 €	
11	CARRELAGE – FAIENCE	SARL Davoust	65 126,34 €	option non retenue
12	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	EURL Sols de Lobette	22 678,90 €	option non retenue
13	PEINTURES	SARL peintures Rilloises	43 155,84 €	
14	CLOTURES – PORTAILS	SARL MATEX environnement	15 306,07 €	
15	ESPACES VERTS	SARL MATEX environnement	7 071,00 €	
16	EQUIPEMENTS MATERIELS	en attente		
17	MOBILIERS POUR SALLE DE RESTAURANT	en attente		
18	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES *	SOLESENS	64 720,00 €	
	TOTAL HT		1 904 538,55 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- DECIDE retenir les offres les mieux disantes telles que présentées ci dessus,

Délibération n° 2014-0923-9.2

Autorisation de signature d'une charte d'utilisation des locaux et matériel scolaire entre les professionnels associatifs, personnels des collectivités territoriales et enseignants des écoles publiques sur le territoire de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe dans le cadre de la mise en œuvre des activités périscolaires.

- Vu la proposition de signature d'une charte d'utilisation des locaux et du matériel scolaire entre les professionnels associatifs, personnels des collectivités territoriales et enseignants des écoles publiques dans le cadre de la mise en œuvre des activités périscolaires,

Monsieur le Vice-président chargé des affaires scolaires précise qu'il y a lieu d'autoriser Mr le Président à signer cette charte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- AUTORISE Mr le Président à signer cette charte

Délibération n° 2014-0923-9.3

Plus-values marché travaux école Maurice Gérard Le Mêle

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 04 novembre 2014,

Mr le Vice-président en charge de la commission « Scolaire enfance Jeunesse » précise que dans le cadre des travaux visés en objet, il y a lieu de prévoir une plus-value pour un aménagement complémentaire au sein d'une salle pédagogique (faux plafond) :

entreprise	Lot concerné	Montant initial	Avenant proposé	Nouveau montant marché	%
MFI	plaquiste	30 701.27	478.00	31 179.27	1.56

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE Mr le Président à signer toutes pièces correspondantes à cette plus-value.